

LE VÉRIDIQUE.

(DICERE VERUM QUID VERAT?)

Du 27 GERMINAL, l'an 4 de la République Française. (Samedi 16 AVRIL 1796 v. s.)

Nouvelles d'Italie. — Combat à Villemoisant, entre les républicains et les chouans. — Incendie à Brême. — Troubles dans la commune de Pierrefitte. — Prise de Sincerra. — Message du directoire contre les attroupemens qui se forment journellement sur les ponts et les places publiques. — Préparatifs de guerre de la Porte - Ottomane, contre l'impératrice de Russie.

Cours des changes du 26 germinal.

Amsterdam	61
Basle	3 $\frac{1}{2}$
Hambourg	180
Gènes	92
Livourne	97
Espagne	11 L. 10 s.
Marc d'argent	47
Inscription sur le grand livre	380 $\frac{0}{10}$

A V I S.

Le prix de l'abonnement est de 750 livres en assignats, ou de 9 livres en numéraire par trimestre. Les abonnemens des pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire. Les lettres et avis doivent être adressés francs de port, au citoyen Lezoux commis au bureau du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o 42.

On continuera de remplir les engagements contractés par le *Vérifique* de la rue d'Antin; et comme on ignore le terme de l'expiration de plusieurs abonnemens, on s'en rapportera pour le renouvellement, à la bonne foi des souscripteurs; ils sont priés de donner la plus grande attention à l'adresse ci-dessus, afin d'éviter toute confusion avec le *Rôdeur*.

NOUVELLES DIVERSES.

Pest, 30 mars. La marche des troupes russes sur les frontières ottomanes, annonçoit dès long-tems une rupture prochaine entre la Russie et la Porte. Cependant on ne croyoit pas que les hostilités fussent encore sur le point d'éclater. On prétend que ce qui a déterminé l'impératrice à hâter l'ouverture de la campagne, c'est qu'elle avoit avec inquiétude les préparatifs que faisoient les turcs par mer et par terre, et qu'elle a été instruite que la France envoyoit des officiers de toutes armes et de toute espèce à la Porte; en conséquence elle a fait suivre par trois armées de 50 mille hommes chacune, un manifeste qu'elle a publié contre le divan, et elle a déterminé l'attaque de quelques places turques avant que les français

aient eu le tems de combiner leur plan de campagne avec les habitudes des musulmans, et avec les localités. Tels sont les motifs que donne la gazette de Vienne aux récentes hostilités dont nous sommes informés. On assure que les russes ont déjà enlevé la forteresse de Choczim, et qu'une armée aux ordres du général Romanzow a déjà atteint les bords du Dniester.

I T A L I E.

MILAN, le 30 mars.

M. le baron de Beaulieu arriva ici samedi dernier. Après avoir eu une audience de LL. AA. RR., il partit aussitôt pour Pavie, où se trouve son quartier-général.

On nous écrit de Gènes que les français ont ordonné de faire des fours à Sestri, pour dix mille hommes. On assure que leur dessein est d'aller à S. Pierre-d'Arcena, et d'entrer ensuite à Gènes. Quelques lettres assurent même que le général Laharpe est en ce moment sous les portes de Gènes, à la tête de dix mille hommes.

Le commissaire Salicetti s'y trouve encore, et y a armé environ deux mille hommes, tant corses que génois et autres italiens. Comme ceux-ci parcouroient les rues, il s'est élevé une rixe entr'eux et une patrouille génoise, dont l'officier commandant a été tué. Cet incident a occasionné une grande fermentation dans la ville. Les français ont dix mille hommes dans Savone, y compris trois mille arrivés depuis peu de Final; ils y ont visité l'un des châteaux, et arrêté une sentinelle génoise qui vouloit leur en défendre l'entrée.

Toutes les personnes qui ont vu l'armée française d'Italie, nous donnent de fâcheux détails sur sa situation. Elle a eu beaucoup à souffrir des froids rigoureux qu'elle éprouve depuis plusieurs jours dans ces contrées. Les mauvais tems ayant retardé l'arrivée des navires vivriers, elle éprouve une grande disette de comestibles.

On écrit de Final que le général Kellermann a été destitué du commandement de l'armée des Alpes, où il sera remplacé par le général Scherer, auquel le général Buonaparte succédera dans le commandement de l'armée d'Italie. Les tems horribles qu'il a fait, ont coûté la vie à beaucoup de français morts de froid sur la montagne.

Deux transports de bêtes de somme, chargées de vivres, ont péri de même dans les défilés voisins d'Ormée.

La grande disette qu'ils éprouvent, a contraint les généraux français de mettre en réquisition tous les vivres et bestiaux qui se trouvent dans la rivière de Gènes. Les français manquent aussi de chevaux. Ils ont à Final, à Saint-Remo et à Monte-Carmelo, des hôpitaux où l'on compte beaucoup de malades.

Le sénat de Gènes, le 26 de ce mois, s'est assemblé pour délibérer de nouveau sur les demandes que lui fait la France. Elles ont été rejetées à une majorité de 129 voix contre 43.

L'amiral Jervis a fait ces jours derniers, un coup des plus hardis; il est entré dans la rade de Toulon, et y a reconnu l'escadre française, qui s'est trouvée forte de 12 vaisseaux de ligne et 5 frégates, la plupart encore hors d'état de sortir, faute de matelots et de provisions.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Angers, le 21 germinal.

Les 14 et 19 de ce mois, les colonnes d'Angers et d'Ingrande se sont battues à Villemaison, où les chouans s'étoient rassemblés au nombre de plus de mille.

L'affaire du 14, soutenue par la colonne d'Angers, a été très-meurtrière pour les chouans, qui ont laissé beaucoup de morts sur la place, et emporté un grand nombre de blessés.

Celle du 19, soutenue par la colonne d'Ingrande, a été beaucoup plus sérieuse encore. Les chouans se sont d'abord présentés en assez bon ordre, et ont assailli nos postes de toutes parts; mais quoique ces rebelles fussent au nombre de plus de 1200 contre 250, ils ne tardèrent pas à être mis en déroute. La baïonnette républicaine fit son effet; mais l'ardeur des troupes faillit leur être funeste, car elles se trouvèrent enveloppées de toutes parts, et il a fallu fixer une nouvelle victoire pour se remparer d'une position respectable. Le chef de bataillon Delnord, commandant d'Ingrande, au bruit de la fusillade, sortit avec sa garnison, arriva encore à temps pour contribuer à mettre les chouans complètement en déroute. Ces derniers ont laissé sur le champ de bataille trente des leurs, et ont emporté une immense quantité de blessés. Suivant les rapports, le chef de bataillon, Trouillet, qui commandoit la colonne, a donné des nouvelles preuves de son sang-froid dans le péril, et les citoyens Andrien, Seray et Imbert, officiers, se sont particulièrement distingués.

Le district de Baugé est dans ce moment assez tranquille. Arrive dans l'instant un rapport du commandant, qui instruit le général, que le nommé Cochon, qui étoit chef de chouans depuis deux ans, a été trouvé dans un sillon près le vicil Baugé; il paroît que ce scélérat a été tué par ses propres soldats, qui l'ont traité ainsi pour ne plus être sous le joug qu'il leur imposoit.

Les colonnes qui ont parcouru le ci-devant district de Châteauneuf, ont tué une douzaine de chouans à plusieurs reprises, et n'ont point eu de rencontre intéressante.

(Extrait des Affiches d'Angers.)

Paris, le 26 germinal.

Hier on a proclamé, dans toute l'étendue du canton de Paris la loi sur les mandats. Elle s'est terminée par l'observation à tous les citoyens que la circulation des

(2)

mandats pouvoit sauver la république, tandis que leur défaveur produiroit des maux incalculables.

On accuse notre immoralité, et nous effaçons les mœurs des spartiates. Le vol étoit une vertu à Sparte, quand on savoit le dérober à la vigilance. Le voleur maladroît seulement étoit puni.

Hier un enfant de onze à douze ans, aborde un passant et saisit la chaîne de sa montre. Un mouvement irrégulier du néophyte le décèle. Le passant, rendant justice à la vertu de cet enfant, se borne à lui reprocher sa mal-adresse, et le laisse aller vers sa mère qui l'attendoit à deux pas, et qui le voyant arriver confus et les mains vides, moins indulgente que le propriétaire de la montre, et vraiment digne du titre de lacédémonienne, l'injurie et le frappe; cependant la présence de l'étranger qu'elle ne soupçonne pas être à la hauteur des mœurs de Sparte, la déconcerte; elle convertit en reproches sur le fond de l'action, ceux qu'elle n'avoit d'abord adressés à son fils que sur le vice d'exécution.

C. D. V.

Des lettres de Nevers, du 21 de ce mois, nous apprennent que les gardes nationales de la Nièvre, avec quelques troupes réglées, sous les ordres du général Desenfants, ont repris la ville de Sancerre. Les chouans avoient évacué la ville dès la veille. Rencontrés par les troupes envoyées contre eux, ils ont perdu 42 hommes, parmi lesquels on compte quatre chefs et trois prêtres.

Le 16 germinal, un détachement au nombre d'environ cent hommes armés de piques, fourches et faux, s'est transporté dans la commune de Pierrefitte, où ils ont forcé la municipalité de s'assembler et de livrer ses registres et papiers, ainsi que les décrets, rôles de l'emprunt forcé et contribution foncière, qu'ils ont brûlés. Ensuite ils ont fait venir le citoyen Douct, instituteur, auquel, ainsi qu'à la municipalité, ils ont fait lecture, au nom du roi, d'un arrêté qui annule tous les actes républicains. Le secrétaire de la municipalité a été contraint de lire cet arrêté à haute voix, et de terminer par les cris de *vive le roi et la religion*.

Ils ont ensuite entraîné la municipalité et l'instituteur près l'arbre de la liberté. L'instituteur, malgré son refus, a été obligé, pour éviter la mort présente à ses yeux, de porter à l'arbre les premiers coups; il remit ensuite la hache aux officiers municipaux, qui frappèrent aussi; les brigands achevèrent, et l'arbre fut ensuite traîné dans la boue, et brûlé.

Pour terminer leurs opérations, ils ont attaché au haut du clocher un drapeau blanc, sur lequel ils avoient fait écrire, par le secrétaire de la municipalité, *vive le roi et la sainte religion*.

On écrit de Brème, que le 10 de mars, vers les huit heures du soir, le feu se manifesta dans une maison de cette ville; le vent étoit si violent et le feu si actif, qu'en moins de quatre heures cent soixante maisons furent réduites en cendres. Quatre personnes ont péri dans ce désastre; mais une infinité de bestiaux, d'effets et de marchandises ont été la proie des flammes, et le

nombre de commerçans ruinés par cet accident, est très-considerable.

Cause des troubles de Paris.

Le sang n'auroit pas ruisselé par torrent dans Paris pendant sept jours entiers, si des hommes tout puissans ne l'avoient permis et ordonné. Ainsi les véritables assassins du mois de septembre sont ceux qui dominoient alors dans cette ville souillée par tant d'horreurs, et non ces vils instrumens de leurs forfaits, qui n'ont fait qu'enfoncer dans le sein des victimes désignées, les poignards mercenaires qu'on avoit mis dans leurs mains homicides. Quelques-uns de ces misérables sont en jugement, et quoiqu'on en dise, leurs juges ne pourroient les absoudre sans se déclarer leurs complices. Ces hommes aujourd'hui menacés du supplice pour des actions qui leur ont valu des récompenses et des couronnes civiques, qui se croyoient tellement autorisés par le gouvernement d'alors, qu'ils ont conté leurs exploits à qui a eu le courage de les entendre, qui ont cité avec orgueil et peut-être enflé le nombre de leurs assassinats, ont nommé ou nommeront les chefs de l'entreprise. Des ordonnances de paiement, des quittances de leurs *travaux* civiques ont été conservées par une providence dont le bras tôt ou tard se déploie sur les grands criminels, sur les exterminateurs de l'espèce humaine. Le cri de l'indignation et la notoriété publique a désigné plusieurs personnages fameux dans la révolution. Les murs de toutes les prisons de Paris ont dû répéter leurs noms invoqués par leurs sicaires, au moment du sacrifice, puisqu'ils étoient les dieux auxquels on immoloit tant d'holocaustes. Les voûtes de la convention n'ont-elles pas retenti et frémi de l'apologie de cet épouvantable massacre? La nation indignée attend enfin une tardive vengeance, l'échafaud appelle les coupables, et les coupables veulent briser l'échafaud. Les jacobins auxquels aucun des crimes qui ont couvert la France, n'est étranger, les jacobins qui veulent ressaisir le sceptre arraché de leurs mains meurtrières, ont un double motif de tout bouleverser.

De-là, d'un côté, cette récipiscence d'un des plus implacables ennemis des jacobins, d'un ennemi qui paroissoit d'autant plus irréconciliable qu'il avoit été l'un de leurs plus féaux amis, de leurs plus affidés complices; de l'autre, cette facilité avec laquelle les jacobins ont ouvert leurs bras à un rénégat qui avoit tant contribué à les rendre à leur élément naturel, à la fange dont, comme lui-même, ils étoient sortis un moment. De-là ces efforts soutenus pour écraser ce qu'on appelle les *réacteurs* du Midi, et sauver les acteurs, c'est-à-dire, pour faire oublier le crime, et ne punir que la vengeance qu'on en a tirée, vengeance illégale sans doute, et qu'on ne peut justifier, mais cent fois moins condamnable que les atrocités impunies qui l'ont provoquée, vengeance sur laquelle la bonne politique et une sorte de justice commandent peut-être de jeter le voile de l'oubli, du silence, ou à tout le moins le manteau de l'amnistie.

On se demande s'il y aura un mouvement. C'est de ce nom mitigé qu'on appelle nos révoltes. Nous ne le pensons point. Aucun mouvement ne peut se faire à Paris, qu'il ne soit commandé ou favorisé par le gouvernement;

car tous les beuglemens de Babœuf, de Lebois, d'Antonelle, de Duval, amèteront à peine une centaine de sans-culottes, qu'un coup de fusil tiré à poudre feroit tomber à la renverse, ou fuir à toute jambe. Or le gouvernement, la masse du gouvernement qu'on ne peut supposer jacobite, n'a pas d'intérêt à cette révolte; et quand elle seroit jacobite même, son intérêt seroit encore opposé à toute insurrection. Parvenue au faite du pouvoir, elle n'en a d'autre que d'en jouir et de le conserver pendant l'espace de tems prescrit par la constitution; car aucun des gouvernans ne paroît ni capable, ni soupçonné du dessein de renverser la constitution républicaine pour régner sur ses débris. Ils viennent, au reste, d'afficher une proclamation qui manifeste l'intention de repousser vigoureusement, et la certitude de faire avorter promptement toutes ces machinations anarchiques.

On demande encore quel seroit le résultat d'un mouvement dans Paris, s'il étoit possible qu'il s'effectuât en ce moment, question qui peut sembler oiseuse d'après la conduite du gouvernement. Nous serions en vérité fort embarrassés d'y répondre, tant sont variés les éléments qui constituent ce colosse qu'on appelle Paris.

Si la tranquillité publique pouvoit être troublée, ce ne seroit que par les hommes de prairial, ou par ceux de vendémiaire, ou par ces deux partis opposés qui se réuniroient. S'ils se réunissoient, leurs forces seroient irrésistibles. Mais cette réunion est hors de toute possibilité en l'état actuel des choses, et même pour toujours, ou pour long-tems encore, du moins hors de toute vraisemblance. Les vendémiairistes sont demeurés convaincus qu'ils ont succombé dans la cause la plus juste; mais ils la regardent comme perdue sans retour. Ils ne songent pas à en appeler. Ils trouvent dans leur position une sorte de consolation qui l'adoucit. Si la félicité publique devient le résultat inattendu de la réélection forcée, ils béniront leur défaite. Si les malheurs de la France en sont aggravés, ils s'en laveront les mains, et l'amour-propre allégera beaucoup un mal dont ils supporteront le fardeau, mais qu'ils se glorifieront d'avoir prévu.

L'ordre ne peut donc souffrir d'atteinte que de la part des hommes de prairial. Mais ceux de vendémiaire reprendroient-ils les armes contre ces perturbateurs; ils le devroient sans doute, leur intérêt le voudroit aussi. Reste à savoir si la passion, presque toujours plus forte que le devoir, souvent plus puissante que l'intérêt, ne les retiendroit pas dans l'inaction; s'ils n'auroient pas quelque répugnance à voler au secours de ceux dont le canon les foudroya en vendémiaire; si ce souvenir amer ne leur feroit pas oublier que ces élus de la victoire sont désormais mêlés et confondus avec les élus du peuple; que la réélection forcée et l'élection libre ont formé un seul corps et la seule autorité législative qui existe en France. Catherine de Médicis se trouva dans une position encore plus étrange et plus fâcheuse que celle où seroit alors le corps législatif et le gouvernement; car il se trouva un moment où pour avoir été trop fréquemment d'un parti à l'autre, il arriva que ces deux partis se combattoient sans faire attention à elle, et que le gouvernement fut pour rien dans l'état. C'est sûrement ce qui n'arrivera ni à notre législation, ni à notre gouvernement. Ils ne laisseront pas deux partis opposés se

mesurer sous leurs yeux, sans leur intervention. Ils feront mieux que de se mêler parmi les combattans, ils les sépareront, ou ce qui est encore plus opportun, ils empêcheront qu'on ne se batte.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de DOULCET.

Séance du 26 germinal

Fermont donne une seconde lecture de l'instruction aux français sur les mandats. Elle est adoptée.

Camus au nom de la commission de la classification des loix, annonce au conseil que cette commission ne peut faire aujourd'hui son rapport sur le message du directoire, qui sollicitoit une loi contre les auteurs, imprimeurs et les porteurs d'écrits incendiaires.

Il ne suffit pas, dit l'orateur, de faire une loi qui proscrive les libelles sans signature, ou revêtus d'un nom supposé. Il faut pouvoir en atteindre les vrais auteurs, ce qui exige des renseignemens nouveaux de la part du directoire, et une combinaison de moyens qui puissent assurer l'effet de cette loi si nécessaire.

Savary représente que le rapport qu'on annonce ne pouvoir se faire encore, est des plus urgens; que la licence de la presse est portée aux derniers excès; que les circonstances exigent qu'il soit pris des mesures promptes, sévères et efficaces, pour prévenir les malheurs dont nous sommes menacés. Il demande que le rapport soit fait le 28.

Plusieurs membres appuient cette proposition.

Puisque cette proposition est appuiee, dit Camus, je demande qu'il soit adjoint un membre de plus à la commission de la classification des loix, parce que la section qui s'occupe de cet objet, est accablée d'autres travaux très-urgens.

Sur la proposition de Camus, le conseil arrête que le représentant Drulle sera adjoint à la commission.

Une commission avait été chargée de faire un rapport sur les moyens les plus propres à accélérer le triage des titres nécessaires à la république. Au nom de cette commission, Villers demande qu'un message soit fait au directoire, pour l'inviter à donner, dans le plus bref délai, des renseignemens sur l'état de cette question dans les divers départemens de la république.

Le message est arrêté.

Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire. Déjà, dit-il, nous avons appelé votre attention sur la nécessité d'une loi contre les malveillans qui, dans ce moment, réunissent tous leurs efforts pour renouveler les troubles dans cette grande commune. On prêche l'anarchie, le retour de la constitution de 1793; on cherche à soulever le peuple contre les autorités légitimes; des attroupemens nombreux se forment chaque jour; chaque jour on provoque le massacre du corps législatif et du gouvernement.

Il n'y a pas un moment à perdre pour empêcher les bons citoyens de se laisser égarer par les insinuations perfides des ennemis de la république.

Nous n'avons pas de moyens suffisans de réprimer ces sortes de délits; les hommes qui en sont préve-

(4)

nus seroient traduits devant les juges; mais ceux-ci seroient obligés de les renvoyer faute de loix pénales. Il faut que celui-là soit puni qui ne se retirera pas d'un groupe au premier ordre des autorités constituées.

Le directoire vous invite à prendre ce message dans la plus prompte et la plus sérieuse considération.

Savary: Je ne connois que deux espèces d'hommes, l'une qui veut la république, et l'autre qui n'en veut pas; c'est sur ces derniers que doit se porter toute la vigilance du conseil. Je sais qu'on travaille les troupes, qu'on veut les soulever contre leurs officiers; mais je connois le soldat, il a de l'honneur, il est républicain, il ne se laissera pas entraîner à des suggestions perfides.

Talot: Je dois dire au conseil et à la France entière, qu'on veut faire de Paris le quartier-général des éhousans, qu'on veut égarer les soldats. Mais ils repousseront ces insinuations; ils sauront vaincre comme en vendémiaire. Que le conseil et le gouvernement marchent d'un pas ferme contre les coquins et les anarchistes. C'est à l'ouverture d'une campagne qui doit être pour nous une moisson de lauriers, que l'on cherche à opérer un mouvement séditionnel et à égarer le peuple.

Peuple, vois tes ennemis, ce sont les journalistes calomnieux stipendiés par Pitt; ce sont les agioteurs impudens: A-t-on jamais vu ceux-ci aider le gouvernement dans ses négociations financières? Lui prêter la main pour faciliter la circulation des subsistances et l'approvisionnement de cette grande commune? Peuple, on te trompe; on t'égaré sur le compte de tes représentans. Est-ce que nous pouvons nous sauver sans sauver la république? Je demande que le message soit envoyé sur-le-champ à une commission.

LECOINTE-PUYRAVAUX: Une expérience de cinq années nous a suffisamment instruits des symptômes avant-coureurs des mouvemens séditionnels; par-tout se forment des groupes où des orateurs effrénés prêchent, ici la constitution de 91, là celle de 93, ailleurs l'anarchie avec toutes ses horreurs. Mais ces motionnaires si divergens en apparence, n'ont dans la vérité qu'un but, c'est l'anéantissement de la république et du gouvernement actuel.

Puisqu'il y a provocation à la royauté, que la commission de la classification des loix présente des loix pénales contre ce délit. Puisqu'on provoque le retour de la constitution de 91 et de 93, qu'elle propose les mêmes mesures; il faut que demain le projet soit adopté. Il faut agir, le moment presse; car c'est par des phrases et des discours oratoires qu'on vous a endormi et qu'on vous a empêché de porter le dernier coup aux libelles royalistes et anarchistes.

PHILIPPE DELVILLE: Je demande la parole pour rappeler l'orateur à l'ordre.

LECOINTE: Je demande qu'on nomme sur-le-champ une commission de cinq membres. — Adopté.

Plusieurs voix: Que le bureau la présente.

Cette proposition est adoptée; et sur la présentation du bureau, la commission sera composée des représentans Treilhard, Camus, Mathieu, Dumas et Crassous.

La commission fera demain son rapport.